

**Mairie de CARLIPA**  
**Conseil Municipal**

**Compte-rendu de la séance du 26 janvier 2017**

**Présents :** MM SERRANO - OLIVIER - PENNAVAYRE - DESPLAS - ARNAUD et GUYONNET - Mmes BAUDA - ARIAUD – CARPENTIER - OLIVIER et ROUQUET

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BP 2017**

Le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, si besoin, dans la limite du quart des crédits votés aux BP 2017.

**LOCATION LOGEMENT 1<sup>ER</sup> ETAGE DE LA MAIRIE**

M. le maire informe ses collègues que le logement a été loué à compter du 17/01/2017. Une délibération est prise afin de mandater le maire pour signer le bail établi pour 3 ans. Les frais de l'agence Averoux seront inscrits au BP 2017.

**PLU INTERCOMMUNAL**

Le maire rappelle la loi du 24/03/2014 pour l'accès au logement (loi ALUR). Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il en résulte que le transfert aux communautés de communes de cette compétence interviendra le 27/03/2017 sauf en cas d'opposition des communes.

Considérant l'intérêt pour la commune de conserver sa compétence en matière d'élaboration du PLU, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert de cette compétence à la CCPLM.

**DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CCAS**

Le maire expose que suite au décès de M. Paul MONNIER, membre délégué du CCAS, Centre Communal d'Action Sociale, il convient de désigner un nouveau membre. Il propose M. Yves CHEVALLIER qui a donné son accord pour faire partie des membres du CCAS. Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Yves CHEVALLIER membre du bureau du CCAS.

**CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE**

M. le maire rappelle que la commune a, par délibération du 01/09/2016, demandé au Centre de Gestion de l'Aude de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition du CDG ci-après :

Assureur : GROUPAMA      Courtier : SACI ST HONORE

Durée du contrat : 4 ans à compter du 01/01/2017      Agents CNRACL : taux de 6.80 %

**DSP EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le 11 janvier dernier, suite à l'ouverture des candidatures, 3 entreprises ont été retenues. L'ouverture des plis est programmée au 01/03/2017.

**ADAP : MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Jean-François PENNAVAYRE expose le dossier :

- Complément de travaux à réaliser dans le cadre du programme ADAP, à l'église et à la bibliothèque
- Travaux programmés sur 2017 et 2018, à évaluer (devis à venir)
- Attestations d'accessibilité établies pour la mairie, la boulangerie, la salle polyvalente, l'école et le cimetière
- Rappel : cas particulier des toilettes publiques

La commune est attachée à l'accessibilité pour tous et a déjà entrepris des aménagements et mises aux normes de ses bâtiments communaux.

Prenant en compte les évolutions réglementaires récentes, elle s'engage dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour son patrimoine d'ERP (Etablissements Recevant du Public) et d'IOP (Installations Ouvertes au Public) restant à mettre en accessibilité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'engagement de la commune dans l'élaboration d'un l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

## **POINTS SUR LES TRAVAUX**

Jean-François PENNAVAYRE expose :

### **\* Validation des devis :**

- taille de la haie de la Roumibo : 320 € HT / 384 € TTC
- nettoyage de toutes les vitres de la bibliothèque et de la salle polyvalente : 112 € TTC
- réparation rue des abreuvoirs (la source, autour de la porte et la voûte) : 1 854.50 € HT / 2225.40 € TTC
- matérialisation de l'arrêt du bus à l'école, conforme à la réglementation. Présentation du projet :
  - signaux GIROD – panneaux : 410.47 € HT / 492.56 € TTC
  - ESAT – peinture, marquage au sol : 130 € HT
  - C. CHAUVET – pose des panneaux : 200 € HT environ

### **\* Point sur les autres travaux :**

- trottoir route de Bram (présentation des aménagements – travaux d'accessibilité supplémentaires (plan) – option retenue : pose de buses et revêtement bicouche coloré – pose de potelets – début des travaux – arrêté de circulation (déviation si possible) – devis à valider qui vaudra commande des travaux.

### **\* Travaux d'urgence :**

- remplacement de 7 branchements plomb, avant la fin d'année 2016. Reste environ 40 branchements à traiter (cahier des charges du prochain contrat d'affermage AEP).
- réduction de houppier du peuplier au château d'eau : 350 € HT / 420 € TTC
- remplacement du câblage du chauffage à l'école : 1 083.80 € HT / 1 300.56 € TTC

### **\* Travaux réalisés :**

- débroussaillage des chemins communaux et intercommunaux
- réparation de la voirie et de ses dépendances à la suite des travaux d'enfouissement de la ligne haute tension (liste des réparations attendues remise à Enedis)

### **\* Fonctionnement de la STEP :**

Bons résultats (réserve : attente des rapports CITEC).

Le clapet d'étanchéité de bêche a été remplacé. Plus d'écoulement permanent (à suivre).

### **\* Défense Incendie :**

Serre Sud désormais sans équipements de lutte contre l'incendie – secteur sensible. Nécessité d'installer un réservoir et de faire l'acquisition d'un terrain. Voir subvention DETR.

Attention au dispositif de défense incendie des écarts.

Attention aux projets d'urbanisme (équipements règlementaires en place).

Débroussaillage : responsabilité des propriétaires – sensibilisation : publication au bulletin municipal et sur le site internet de la mairie.

Nouvelle réglementation DECI en cours d'élaborations avec l'implication des maires, plus adaptée à la réalité des territoires, plus rationnelle et efficiente (ex : 300 m entre équipement et point à défendre, au lieu de 200 m – 30 m<sup>3</sup>/h au lieu de 60m<sup>3</sup>/h, etc...) :

- mise en place d'un service communal DECI,
- création d'une police spéciale du maire, mais compétence DECI potentiellement transférable à l'EPCI,
- vérification des hydrants à la charge de la commune (organisme agréé),
- etc...

## **ZERO PHYTO (présentation document)**

Echéance au 01/01/2017 : interdiction d'utilisation des produits phyto aux collectivités locales.

Echéance au 01/01/2019 : interdiction concernant les particuliers.

Solutions alternatives :

- produits de bio contrôle à faible risque autorisés,
- rotofil ou balayeuse (anti-germination et nettoyage – expérimentation ESAT),
- éviter de laisser les sols nus (paillage, plantes couvre-sols).

Il faudra désormais tolérer la présence d'herbe dans les rues. Temps consacré au désherbage doublé, d'où charge de travail supplémentaire pour l'ESAT.

Le conseil municipal donne pouvoir au bureau municipal pour engager les dépenses courantes concernant l'entretien et la maintenance.

Marylise ROUQUET présente un devis pour l'aménagement en plantations du nouveau monument aux morts. Ce devis comprend les plantations, l'installation de l'arrosage automatique et le paillage. Il s'élève à 2 099.50 € HT / 2 519.40 € TTC.

Devis validé par le conseil municipal.

Michèle ARIBAUD propose de compléter l'acquisition de guirlandes festives. Elle présente une sélection de plusieurs décorations. Un devis sera demandé.

### **COMPTE-RENDUS DES DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS COMMUNALES**

- \* 22/10 – Visite « Cœur de village » Caux et Sauzens et Lasbordes : Serge SERRANO - Jean-François PENNAVAYRE
- \* 26/10 – Fondation du Patrimoine : Serge SERRANO
- \* 09/11 – CCPLM/S. ARIBAUD-Réunion de travail AEP : Serge SERRANO
- \* 14/11 – Défense Incendie (Véolia, SDIS, SSOEMN) : Jean-François PENNAVAYRE
- \* 15/11 – PLU/FDCA-Etude environnementale : Serge SERRANO – J.F. PENNAVAYRE
- \* 12/12 – Commission Administration - Patrimoine : Bernard OLIVIER

### **COMPTE-RENDUS DES DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTES INSTITUTIONS EXTRACOMMUNALES**

- \* 14/10 – CCPLM / Bureau exécutif : Serge SERRANO - Bernard OLIVIER
- \* 19/10 – CCPLM / Conseil communautaire : Serge SERRANO - Bernard OLIVIER
- \* 25/10 – AMA / AG : Serge SERRANO
- \* 03/11 – Conseil d'écoles : Michèle ARIBAUD
- \* 24/11 – PPMS à Bram : Serge SERRANO
- \* 29/11 – Foyer Socioéducatif CES Bram : Michèle ARIBAUD – Marylise ROUQUET
- \* 13/12 – Syndicat du Fresquel : Roger ARNAUD
- \* 19/12 – SSOEMN : Roger ARNAUD
- \* 13/01 – Syndicat du Fresquel : Roger ARNAUD

- Séance levée à 23h40 -

Vu pour être affiché le 27 janvier 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Le Maire,  
Serge SERRANO

